

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES TARIFS
(FRAISES)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Je prie les députés de m'excuser, mais je me demande s'il ne me serait pas permis de déposer simplement un rapport sans enfreindre le Règlement.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à retourner à l'appel des motions pour permettre au ministre de déposer un document?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Turner: Je tiens à remercier la Chambre de sa courtoisie. En conformité de l'article 6 du chapitre T-1 des statuts révisés, je voudrais déposer, en anglais et en français, un rapport de la Commission des tarifs, concernant les fraises, n° de référence 148, ainsi qu'une transcription des travaux sur la référence.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Une belle affaire typique à la Turner.

Une voix: Et les bleuets?

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN—L'INTERVENTION DE
LA BANQUE DU CANADA—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir enfin le gouvernement mettre les pieds sur terre. Je voudrais adresser une question au ministre des Finances. Hier, il a déclaré que son gouvernement ne prenait aucune initiative spéciale à l'égard du dollar. Je lui demanderai pourquoi la Banque du Canada est intervenue hier, semble-t-il, à une échelle considérable, à l'égard du dollar canadien.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le fonds de change est intervenu seulement pour maintenir un marché ordonné et stable, conformément à la politique qu'a pratiquée ce fonds depuis qu'on laisse flotter le dollar.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement et la Banque du Canada prennent quelque mesure autre que celle d'assurer simplement un flottement ordonné? En d'autres termes, permettent-ils encore au dollar de flotter librement, quitte à le stabiliser de jour en jour?

L'hon. M. Turner: Le gouvernement se conforme toujours à cette politique, monsieur l'Orateur.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'APPUI
DONNÉ AU DOLLAR AMÉRICAIN

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il, par conséquent, comme politique de refuser de se joindre aux pays et aux banques centrales de l'Europe qui appuient le dollar américain? Le gouvernement canadien refuse-t-il toujours de se joindre à aucun mouvement international qui appuie le dollar des États-Unis?

Le très hon. M. Diefenbaker: Neutre, comme toujours.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, si nous constatons à un moment donné que l'accord conclu à Washington doit être modifié, il va sans dire que le Canada prendra les initiatives qui conviennent. Pour l'instant, nous nous contentons des résultats atteints à Luxembourg hier. Nous continuerons de surveiller la scène monétaire internationale.

LA CONFÉRENCE SUR LES DEVICES EUROPÉENNES—LA
PARTICIPATION DU CANADA

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Le gouvernement du Canada se tient-il directement, ou par l'intermédiaire de la Banque du Canada, au courant des entretiens qui ont eu lieu au Luxembourg, et à ceux qui sont en cours pour tenter désespérément de sauver les devises européennes d'une situation bien difficile?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): En effet, nous nous tenons au courant, tout comme le fait le gouverneur de la Banque du Canada.

LE RETARD DES VERSEMENTS DE DIVIDENDES PAR LES
FILIALES CANADIENNES AUX SOCIÉTÉS-MÈRES
AMÉRICAINES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances nous dirait-il si le gouvernement songe à prendre des dispositions à l'égard de certaines filiales de sociétés américaines au Canada qui retardent le paiement des dividendes aux sociétés-mères des États-Unis contribuant ainsi à l'aggravation du problème à l'étude?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais si je puis accepter le préambule de la question du député et, par conséquent, je ne sais dans quelle mesure ma réponse serait pertinente.

LA QUESTION DES AVOIRS EN OR ET DES DEVICES
AMÉRICAINES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances serait-il en mesure de nous dire pourquoi le Canada, au cours des dernières années, a ajouté à son portefeuille d'actifs dépréciés que sont les dollars américains et réduit son portefeuille d'actifs à prime qu'est l'or. A-t-il l'intention de maintenir cette politique?

L'hon. M. Turner: Je peux difficilement répondre à cette question, à moins que le député veuille que la question fasse l'objet d'un débat.